



Appel à candidatures :

Recrutement d'un.e responsable de la clinique juridique : Justice climatique et environnementale

Cadre général

L'Association Tunisienne de Défense des Libertés Individuelles (ADLI) (www.adlitn.org) est une association à but non lucratif de droit tunisien qui a été créée après le 14 janvier 2011. L'initiative de sa création a été guidée par une volonté de mettre l'accent sur les libertés individuelles qui sont étroitement liées à l'individu et qui demeurent relativement ignorées voire marginalisées par rapport aux libertés collectives et publiques. Ainsi, la mission principale de l'ADLI est d'assurer les libertés civiles des individus en utilisant la réflexion et une approche scientifique. Pour ce faire, l'ADLI mène des études sur plusieurs sujets choisis, tels que les libertés sexuelles, les libertés religieuses et les libertés académiques, ect., et ce, avec la collaboration de nombreux spécialistes dans de multiples domaines.

L'ADLI agit également sur le terrain, en vue de promouvoir les libertés individuelles et ce, à travers des partenariats avec plusieurs autres organisations de la société civile, ou dans le cadre de collectifs et coalitions associatives qui défendent les libertés individuelles des personnes, tel que le collectif civil pour les libertés individuelles et l'observatoire pour le droit à la différence, etc...

Depuis novembre 2023 et en vue de participer à la consolidation et au renforcement du rôle, des moyens directs de l'université publique en matière de promotion des droits humains, de la justice climatique, ainsi que de la protection des droits environnementaux, l'ADLI s'associe à la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis pour la mise en œuvre d'une clinique de la justice climatique.

Pour la bonne mise en œuvre de leurs activités, la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis et l'ADLI recherchent à recruter un(e) responsable juridique de la clinique juridique.

Présentation de la mission :

Assurer l'implication des acteurs universitaires dans la lutte pour la justice climatique, la promotion et la protection des droits des environnementaux au travers du projet de création d'une clinique juridique.

Rappelons que les Cliniques Juridiques sont des structures créées au sein des Universités ayant vocation à compléter l'enseignement théorique octroyé par une approche pratique et à « rendre service à la société » au travers du développement de consultations juridiques. Les Cliniques offrent ainsi aux étudiants et chercheurs l'opportunité d'étudier le droit tout en le pratiquant.

Activités principales :

I. Sous la direction des représentantes des deux partenaires (FSJPST et ADLI), vous serez chargé de la mise en œuvre du projet de clinique juridique de la justice climatique :

- Organisation (stratégique et logistique) d'ateliers pour l'accompagnement à la structuration d'une Clinique juridique de la justice climatique : ateliers d'échanges à l'attention des membres de la clinique juridique.

- Formalisation de la clinique juridique en définissant :

- . la place de la clinique juridique au sein du programme d'études universitaires

- . L'objet, la mission et les priorités de la clinique juridique ;

- . les modalités d'organisation et de fonctionnement de la clinique

- . la rédaction et signature d'un accord de création comprenant une description claire des rôles et responsabilités de chacune des parties ;

- . l'élaboration d'un code de conduite et d'un manuel opérationnel

- Mobilisation des partenaires de la clinique juridique au travers de l'organisation de rencontres bimestrielles entre acteurs universitaires, professionnels du droit et associations partenaires, cela notamment en vue d'améliorer la connaissance d'un droit ou d'un mécanisme juridique à travers l'étude spécifique de cas réels qui seront portés au débat.

- Rédaction d'un rapport reprenant les différentes discussions, thématiques abordées et consultations juridiques réalisées à diffuser au sein de la société civile, afin de contribuer au transfert et à la transposition du mode d'accompagnement juridique développé à d'autres universités et/ou autres publics cibles.

II. Vous démontrerez votre expertise, notamment en assistance et conseil :

- Recherchez des éléments théoriques (lois, jurisprudences...) permettant une vue exhaustive et claire des cas qui se présentent au sein des associations.

- Répondez aux demandes de services offerts par la clinique juridique : chercher l'information, l'analyser, la synthétiser et la transmettre en s'assurant de la bonne interprétation et compréhension des publics cibles.

- Participez à la veille juridique dans le cadre des activités de l'ADLI.

Qualifications requises :

- titulaire d'un doctorat ou personne doctorante avancée dans l'élaboration de sa thèse de doctorat,
- Connaissance en droit environnemental et droits humains
- Sensibilité à la question de la justice climatique et les droits environnementaux
- Techniques rédactionnelles spécifiques au secteur juridique
- Savoir adapter son discours aux divers interlocuteurs
- Qualités relationnelles et rédactionnelles (en français et en arabe), la connaissance de l'anglais est un plus.
- Méthode, rigueur et organisation
- Esprit d'initiative

Compétences Relationnelles :

Vous évoluerez dans un contexte de travail interculturel et interconfessionnel. Vous veillerez à maintenir un esprit de groupe collégial et démontrerez une aisance de communication :

- Interne : avec l'ensemble de l'équipe ADLI et auprès des structures partenaires,
- Externe : avec les différents partenaires (associations, ONG, société civile, avocats...), les représentations étatiques et les structures Universitaires publiques et privées

Modalités de soumission des candidatures :

Les candidat.e.s sont invité.e.s à soumettre leurs offres techniques et financières par courrier électronique à l'adresse suivante : info@adlitn.org en mentionnant en objet « Candidature responsable clinique juridique ». La date limite pour envoyer les candidatures est le 30 avril 2024.